DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 20 Novembre 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Vingt Novembre à 17H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du Treize Novembre Deux Mille Vingt Six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Décision modificative n°2 au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2026.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Pascal MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI.

PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Michel COLONNA, Thierry GIRASCHI à François-Joseph SCANAVINO, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Patrick-François SANTINI à Christopher CRISPO, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 17 avril 2026 adoptant le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2026,

Vu la décision modificative n°1 au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2026 en date du 18 septembre 2026,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la Commune,
Considérant que ces opérations n'avaient pu être intégrées dans le Budget Primitif,

Après avis de la commission des Finances,

- **Section de Fonctionnement :**

Fonctionnement	Dépenses	Commentaires
011-6042 (316)	-2 000 €	Réajustement prestations Théâtre
011-61358 (316)	-1 500 €	Réajustement location matériel théâtre
011-6232 (316)	-2 500 €	Réajustement hébergement comédiens
023 (01) (ordre)	+33 170 €	Virement à la section d'investissement
042-6811 (01) (ordre)	+6 500 €	Réajustement dotations amortissements sur immobilisations
65-65748 (020)	+4 000 €	Subventions aux associations
TOTAL	**+37 670 €**	

Fonctionnement	Recettes	Commentaires
013-6419 (211)	+24 746 €	Aide de l'Etat pour Contrat d'apprentissage
013-6459 (020)	+14 924 €	Remboursements indemnités journalières
70-70311 (025)	+2 520 €	Concessions cimetière
70-70321 (848)	-10 000 €	Réajustement Parking
70-70388 (6312)	+5 480 €	Marché
TOTAL	**+37 670 €**	

Délibération du Conseil Municipal du : 20 novembre 2026 (SUITE)

- **Section d'investissement :**

Investissement	Dépenses	Commentaires
21-2188 Op.141 (317)	+6 000 €	Remplacement alimentation projecteur Théâtre
21-2188 Op.146 (211)	-11 320 €	Annulation crédits jeux de cours école maternelle
21-2188 Op.184 (212)	+11 320 €	Alarme Ecole primaire
23-2312 Op.215 (588)	+33 670 €	MO partielle ORT Partie 4
TOTAL	**+39 670 €**	

Investissement	Recettes	Commentaires
021 OPFI (01) (ordre)	+33 170 €	Virement de la section de fonctionnement
040-28128 OPFI (01) (ordre)	+ 6 500 €	Réajustement dotations amortissements sur immobilisations
TOTAL	**+39 670 €**	

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- ADOPTE la décision modificative N°2 au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2026 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 24.11.2026
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.11.2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002497-20261120-2026-077-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/11/2026

Fait à PROPRIANO, le 20 novembre 2026
Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

MAIRIE DE PROPRIANO
CORSE DU SUD

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER